

CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Délibération n° 2023-66

**Objet : Décision Modificative
n° 4 au budget principal 2023**

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Pouvoirs :	2
Absent excusé :	1
Votants :	18

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 18 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 28.12.23
- date de publication : 28.12.23

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le quinze décembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Agnès NARCY, Madame Christine BOULAY, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA.

Ont donné pouvoir à :

Monsieur Damien MORIEUX à Monsieur Bruno FENET, Madame Brigitte RICHARD à Madame Angélique BOUÉ.

Absent excusé :

Monsieur Géraud PAPON.

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :

Monsieur Gérard BLANCHARD.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.



Madame BOULAY expose :

La proposition de décision modificative n° 4 vise à apporter les nécessaires ajustements au budget principal de la Commune, pour l'exercice budgétaire 2023, qui concernent la section d'investissement.

L'objectif de cette décision modificative est de financer :

- L'acquisition d'une autolaveuse professionnelle autoportée afin d'entretenir les sols du gymnase municipal, en remplacement de la machine actuelle, en panne et non réparable du fait de son ancienneté, pour un montant de **11 998,54 euros toutes taxes comprises** ;

Il est donc proposé d'inscrire la somme de **12 000,00 euros** en dépenses nouvelles à l'article 2188 de l'opération 133 « Gymnase » de la section d'investissement. Pour équilibrer la section, il est en parallèle proposé de diminuer de **12 000,00 euros** les crédits inscrits à l'article 2313 concernant l'opération « sous-mandat de construction du court de tennis couvert », les travaux de construction étant interrompus.

Au bilan, cette décision modificative est sans effet sur le montant total des autorisations en section d'investissement.

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

VU le budget principal approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023 ;

VU la décision modificative n° 1 adoptée par le Conseil municipal le 29 juin 2023 ;

VU la décision modificative n° 2 adoptée par le Conseil municipal le 21 septembre 2023 ;

VU la décision modificative n° 3 adoptée par le Conseil municipal le 9 novembre 2023 ;

VU le projet de décision modificative n° 4 apportant les ajustements suivants au budget principal de la Commune ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances en date du 13 décembre 2023 ;

Sur le rapport de Madame BOULAY, 2^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux finances, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 4 au budget principal de la commune 2023, telle que présentée en annexe.



Le secrétaire de séance,

Gérard BLANCHARD



Le Maire,

Bruno FENET

**Délibération n° 2023-66 - Annexe 1****Décision Modificative n° 4 au budget principal 2023****ANNEXE 1**

37179 Code INSEE	COMMUNE PARCAY-MESLAY PARCAY MESLAY BP	DM n°4 2023
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**DM n°4**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188-133 : gymnase	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

